

# BRÈVE HISTOIRE DE « LA GRÈVE »

L'antagonisme social n'est en défaut à aucune des grandes époques de l'histoire. Et il n'est pas exact de lier la grève au seul capitalisme libéral qui en a seulement décuplé l'ampleur ; il faut, au contraire, la faire remonter au plus lointain passé. Une sorte de mouvement récurrent marque chacune des civilisations. À l'aube, les mouvements revendicatifs sont rares, mais ils s'amplifient aux périodes de maturation et surtout aux moments de crise.

## Les civilisations anciennes

Les premières grèves furent, semble-t-il, celles des travailleurs égyptiens, à la période du Nouvel Empire. À plusieurs reprises, sous le régime de Ramsès III, les ouvriers cessèrent le travail au tombeau du pharaon : la grève était une protestation, à la fois contre l'irrégularité des salaires fournis en nature et contre les traitements indignes dont ils étaient victimes. Cette première manifestation est riche de sens. Car elle émane d'une catégorie de travailleurs particulièrement qualifiés, relativement privilégiés dans la société égyptienne. On n'aurait jamais songé en effet à remplacer par de vulgaires esclaves ces libres ouvriers destinés à construire pour le pharaon une demeure immortelle. Or ce phénomène se renouvellera par la suite, les grandes grèves étant régulièrement le fait d'une certaine élite et non pas des couches les plus démunies de la société.

Selon la Bible, la dure condition des Hébreux asservis en Égypte s'accompagne d'un mouvement d'indiscipline lorsque les conditions de travail s'aggravent jusqu'à l'intolérable (les commissaires du pharaon imposent la livraison de briques sans procurer aux travailleurs la paille nécessaire). Comme l'écrit A. Néher, « avec le décret du pharaon nous quittons le domaine clair des lois économiques pour entrer dans celui, ténébreux et obscur, du monde concentrationnaire ».

Contrairement à la société grecque qui semble n'avoir pas connu de mouvements revendicatifs violents, Rome secrète des situations conflictuelles dont la révolte des esclaves menée par Spartacus, de 73 à 71 avant J.-C., est le plus illustre exemple. Les mouvements sociaux sont fréquents au Bas-Empire, perturbant des activités vitales, telle la grève des boulangers, des bateliers transporteurs de céréales, et même des employés des pompes funèbres, ces derniers créant ainsi de sérieux risques d'épidémie en raison des inhumations tardives. Les constitutions (lois impériales) des empereurs Aurélien (III<sup>e</sup> s.) et Zénon (V<sup>e</sup> s.) répriment les grèves, jugées contraires à l'intérêt public.

## La grève avant le XIX<sup>e</sup> siècle

Au Moyen Âge, tant en France qu'à l'étranger (Liège, Gênes), les « cabales » sont fréquentes et durement réprimées. Certaines villes et certaines corporations se révèlent particulièrement frondeuses : Beauvais en 1233, Rouen où la grève des drapiers en 1280 se termine tragiquement par l'assassinat du maire. Aussi bien la détresse des ouvriers du drap et de la toile est-elle grande. Chrétien de Troyes s'en fait l'écho dans sa célèbre complainte des tisseuses : « Nous avons tant de mal et de honte que je ne puis vous en dire le cinquième. »

Le mouvement continue à la Renaissance (Lyon et la grande grève des imprimeurs en 1539) et s'accélère au XVIII<sup>e</sup> siècle (Lyon encore, où quatre meneurs finissent aux galères en 1744, et naturellement Paris, qui connaît de nombreux conflits, spécialement celui des ouvriers relieurs en 1774). Des professions nouvelles s'agitent, par exemple les parlementaires et les avocats : « Quoi, ces drôles-là s'en mêlent aussi ! » devait s'écrier le régent en 1718 ; la grève politique commence à poindre à l'horizon. Grenoble aussi tient une digne place parmi les villes effervescentes. Mais, paradoxalement, la Révolution de 1789 vient stopper les mouvements revendicatifs. Tous les groupements sont dissous (loi Le Chapelier, 14-17 juin 1791). Le droit de grève, loin d'être consacré parmi les « Droits de l'homme », est au contraire dénié ; cette action est réprimée en tant que coalition interdite. Elle est quasi inexistante sous le Consulat, les pénalités qui la frappent s'aggravent sous l'Empire et elle ne reprendra qu'à la Restauration pour s'amplifier sous la monarchie de Juillet.

## Les mouvements sociaux en France

### Premières grandes grèves

L'ère des grands conflits s'ouvre en France en novembre 1831 par la célèbre révolte des canuts lyonnais, ouvriers de la soie qui n'étaient nullement les « parias » de la classe ouvrière. C'étaient des travailleurs très qualifiés, que la longue pratique d'un métier avait socialement élevés. Or, après les événements de 1830 qui avaient porté un coup sérieux à la soierie lyonnaise, les prix de façon avaient très sensiblement baissé. Et malgré une reprise des ventes en 1831 (le marché américain qui commençait à s'ouvrir compensait la perte de certains débouchés en Europe), les prix de façon n'avaient pas augmenté, bien que les métiers fussent « couverts d'étoffe » et que les canuts dussent travailler dix-huit heures par jour (de 5 h du matin à 11 h du soir !). Dans cette conjoncture, le préfet de Lyon, Bouvier-Dumolart, obtint la signature d'un accord collectif entre fabricants et représentants des chefs d'atelier, augmentant le tarif des prix de façon. Mais de nombreux fabricants ne se sentirent pas engagés par les signatures de leurs délégués dont ils contestèrent le mandat et ils refusèrent d'accepter le nouveau tarif. D'où l'émeute au cri célèbre de « Vivre libres en travaillant ou mourir en combattant ». Après la capture du général de la Garde nationale, la grève se transforma en insurrection armée et d'émeute devint révolte. L'hôtel de ville de Lyon fut occupé par les insurgés. Mais les chefs ouvriers qui n'étaient « entrés en grève » que pour obtenir la correcte application de l'accord collectif ne surent plus que faire de leur victoire et, bien vite, les forces de l'ordre reprirent le dessus. Le maréchal Soult réoccupa la ville et le prince d'Orléans y fit son entrée solennelle. Quant au préfet, il paya de sa destitution sa relative bienveillance à l'égard des revendications ouvrières. En définitive, le tarif fut proclamé nul et non avenue (par un arrêté du maréchal Soult). C'était le total échec de cette première grande grève. Mais qu'à cela ne tienne : en cette grève, comme en toute autre, les résultats immédiats ne sont pas seuls révélateurs : plus qu'eux importent les répercussions du mouvement à long terme. Or la révolte des canuts a fait naître dans la conscience ouvrière le sentiment d'une réelle communauté d'intérêts. Et c'est le point de départ d'une ère revendicative, que la détresse physique et morale des ouvriers dans cette période de capitalisme naissant devait accentuer, comme en témoigne le célèbre mémoire du docteur Louis René Villermé à l'Académie des sciences morales et politiques.

Après le développement du syndicalisme (autorisé depuis 1884), après la création en 1895 de la Confédération générale des travailleurs (C.G.T.), après la célèbre charte d'Amiens de 1906, est exaltée l'action directe, c'est-à-dire l'émancipation des travailleurs par un effort des

ouvriers eux-mêmes. La grève n'est plus seulement un instrument manié en vue d'une certaine fin : aux yeux des militants révolutionnaires de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, « elle éduque, elle aguerrit, elle entraîne et elle crée » dira, en 1908, Victor Griffuelhes, secrétaire de la C.G.T. Elle est donc porteuse au cœur d'elle-même de ses propres valeurs.

Dès lors, pouvoir et classe ouvrière vont s'affronter, le premier craignant à tout moment qu'une grève revendicative ne devienne révolutionnaire, la deuxième attendant effectivement le déclenchement de l'heure H, c'est-à-dire de la grève générale messianique qui transformera de fond en comble les structures de la société et anéantira, comme l'avait prévu la charte d'Amiens, patronat et salariat tout à la fois. C'est Clemenceau qui va se faire « briseur de grèves », malgré ses origines gauchisantes et un radicalisme initial si véhément lorsqu'il était dans l'opposition. Les sanglants événements de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges (1908) mettent fin à la grève du bâtiment. La lutte des ouvriers des Sablières de la Seine éclate à propos d'une question de salaires (les ouvriers demandent 20 centimes d'augmentation et un contrat collectif applicable à tous les chantiers) ; elle se transforme ensuite en épreuve de force. Clemenceau met à faire régner l'ordre un acharnement tel que la troupe tirera, faisant morts et blessés en grand nombre. L'échec de la grève est certes moins absolu qu'en 1831 à Lyon, car les terrassiers obtiennent 5 centimes d'augmentation, mais il n'est pas question de contrat collectif. La conscience sociale n'est pas encore mûre pour le respect des conventions collectives. Il faut attendre 1936, le Front populaire et ses grèves, pour que cette notion pénètre enfin dans la société du XX<sup>e</sup> siècle.

### Les grèves de 1936

Pour la première fois, la France connaît un mouvement généralisé de grèves avec occupation des lieux, dont l'ampleur culmine le 11 juin 1936 et atteint deux millions de grévistes. Ce mouvement est mis en branle par le secteur de la métallurgie et gagne de proche en proche toutes les professions industrielles et même commerciales (pour la première fois, les grands magasins parisiens ferment leurs portes et des placards apposés sur les Galeries Lafayette, le Printemps, etc., mentionnent les salaires extrêmement modiques des employés, à la stupéfaction du public) ; il en est de même dans les cafés, les hôtels, les restaurants, la haute couture, les salons de coiffure. Le mouvement s'étend vite et les grèves agricoles gagnent l'Afrique du Nord.

Cet extraordinaire mouvement avait commencé aussitôt après la victoire du Front populaire aux élections du 3 mai, quelques jours avant l'arrivée au pouvoir de Léon Blum. Il a pu être attribué à la « rencontre de la misère et de l'espérance » : détresse née de la crise économique et du chômage, espoir issu précisément de la victoire de la gauche. Dès le 11 mai chez Breguet au Havre, des ouvriers arrêtent le travail et, pour la première fois, les grévistes restent dans l'usine. Le 28, Renault et ses 35 000 travailleurs se mettent en grève, entraînant dans leur sillage Citroën, Fiat et la quasi-totalité de la métallurgie parisienne. Et partout, les grévistes occupent les lieux du travail. Le 4 juin, le mouvement bat son plein, « venant frapper au visage le gouvernement dès son arrivée ». En toute hâte et à l'initiative d'organismes patronaux, Léon Blum organise le 7 juin la célèbre rencontre de Matignon (c'est le ministre de l'Intérieur lui-même, Roger Salengro, qui se rend rue Lafayette au siège de la C.G.T. pour demander aux dirigeants de se rendre l'après-midi même à Matignon). De 17 heures à minuit trente, le texte est élaboré et le document est signé par la C.G.T., par la Confédération générale du patronat français (C.G.P.F.) et par le président du Conseil lui-même.

Toutefois, malgré les accords Matignon, et sans doute même à cause d'eux, les grèves gagnent encore en intensité du 7 au 11 juin, car dans chaque profession, chaque région, chaque établissement, les ouvriers veulent obtenir et obtiennent effectivement des accords particuliers, ne pouvant se contenter d'une application pure et simple de l'accord Matignon. Le problème des salaires suscite les plus vifs remous, l'accord ayant prévu un réajustement de 15 % pour les salaires les moins élevés et, par ordre décroissant, de 7 % pour les plus élevés.

Mais la décrue s'amorce le 12 juin avec la signature de la convention collective de la métallurgie parisienne, comportant de très substantielles modifications du barème des salaires. Cette signature survient un jour après le célèbre discours de Thorez : « Il faut savoir terminer une grève. » La fin du conflit de la métallurgie parisienne suscite un renversement de la situation. Un grand nombre de conventions collectives sont signées, dans la fièvre, et l'évacuation des locaux de travail s'ensuit. Les lois sociales sont présentées à la Chambre dès le 16 juin. C'est la fin de « l'été social ».

Quelles ont été les caractéristiques de juin 1936 ? La caractéristique majeure – qui se retrouvera en 1968 – est l'occupation des lieux de travail. La France a suivi en cela de nombreux exemples étrangers, à vrai dire plus politisés ou moins généralisés (métallurgistes italiens en 1919, grévistes polonais et roumains de 1931 à 1935, métallurgistes espagnols en 1933, enfin grève du caoutchouc aux États-Unis en 1936).

Pourquoi une telle forme de grève ? Elle s'assigne trois buts. D'abord, elle vise à empêcher le patronat de recourir à un personnel de remplacement dont le chômage intense aurait pu faciliter le recrutement ; cette lutte indirecte contre les « jaunes » permet d'immobiliser le matériel de manière sûre. Ensuite, elle veut détenir une arme extrêmement efficace permettant la négociation ultérieure ; de fait, les accords Matignon, ainsi que les innombrables conventions collectives qui s'ensuivirent, n'ont été « arrachés » au patronat que moyennant la contrepartie de l'évacuation : sans cet atout majeur, les grévistes n'auraient sans doute jamais obtenu les étonnants progrès sociaux qu'ont constitués les congés payés, la réduction de la durée du travail, l'institution de délégués ouvriers et surtout la multiplication des conventions collectives étendues. Enfin, elle entend démontrer la force de la classe ouvrière, tenter de détruire le caractère unilatéral des rapports patrons-salariés, ouvrir une nouvelle ère, comme le disait Léon Jouhaux : « l'ère des relations directes entre les deux grandes forces économiques organisées du pays ».

Cette occupation des lieux présente d'ailleurs elle-même un double caractère. En premier lieu, elle est exemplaire quant à l'ordre et la discipline des grévistes : il n'y a pas d'incidents, les dégâts matériels sont minimes, les stocks de matières premières sont préservés, la sécurité des installations est assurée. En second lieu, elle n'est pas gestionnaire ; l'occupation en effet ne s'accompagne pas d'exploitation directe, car l'usine est « habitée » temporairement, mais elle ne « tourne » pas. Le fait d'occuper les lieux n'a donc pas la signification d'une appropriation collective des moyens de production, d'une mainmise sur la propriété privée en vue de la supprimer.

On peut dire que les grèves de 1936 ont eu le caractère d'une explosion spontanée jaillie des masses ouvrières, que la C.G.T. et le parti communiste ont eu un rôle pacificateur, qu'elles n'ont pas été révolutionnaires et n'ont pas marqué l'avènement de « temps nouveaux ».

## **Les grèves de mai-juin 1968**

À première vue, les grèves de mai-juin 1968 sont très différentes de celles de 1936. Cependant, un examen attentif révèle des ressemblances assez étonnantes. Certains ont pu dès lors se demander si 1968 n'a pas été, au regard de la lutte ouvrière tout au moins, « davantage une révolte d'hier qu'un mouvement de demain ».

Apparemment, les différences sont sensibles. En 1968, c'est le mouvement étudiant qui donne le signal, qui est le « détonateur » de la grève. Remarquons aussitôt l'aspect paradoxal d'une telle situation, puisque les étudiants, Daniel Cohn-Bendit en tête, se réclament de Herbert Marcuse pour dénoncer la « société de consommation » : comment les travailleurs, dont plus de quatre millions perçoivent encore moins de 600 F par mois, pourraient-ils réprover les « délices » et « perversions » d'une telle société ! Le divorce entre les mouvements revendicatifs qui s'exprimeront bientôt et une certaine « philosophie » est latent, et deviendra vite patent. Mais les faits sont là ; les manifestations ne concernent d'abord que le Quartier latin, elles font suite aux incidents de Nanterre et surtout à l'évacuation imposée par la police de la cour de la Sorbonne. Les premières occupations des lieux sont les occupations de facultés et non d'usines. À peine la Sorbonne est-elle réouverte (à la suite de l'allocution de Georges Pompidou, revenant d'Iran le 11 mai) qu'elle est aussitôt occupée le 13 au matin. Et ce fameux 13 mai 1968 constitue la date charnière, où se réalise la jonction des milieux syndicaux ouvriers et universitaires, lors du défilé qui, de la République à Denfert-Rochereau, est organisé conjointement par la C.G.T., la C.F.D.T., la Fédération de l'Éducation nationale et l'Union nationale des étudiants français (un million selon les manifestants, 170 000 selon la Préfecture de police).

C'est au lendemain du 13 mai qu'éclate l'incendie social. L'occupation de l'usine de Sud-Aviation à Bouguenais (Loire-Atlantique), dont le directeur est enfermé dans son bureau, a lieu le 14 mai, celle des usines Renault de Flins, du Mans et de Billancourt, le 15 mai ; d'autres occupations d'usines se multiplient en province, et la grève dans les services publics (sans préavis d'ailleurs) – S.N.C.F., Air France – est déclenchée le 17 mai ; enfin, c'est le tour de la Marine marchande et de la Régie autonome des transports parisiens (R.A.T.P.) le 19 mai, de sorte que, le 21, l'économie française est quasi paralysée ; même la Bourse est en grève !

L'ampleur du mouvement n'est pas comparable : 1968 est le quintuple de 1936 (deux millions de grévistes en 1936, presque dix millions en 1968). De nouvelles couches de population sont gagnées par la grève : les fonctionnaires et agents des services publics, les jeunes ouvriers proches des étudiants, les techniciens et agents qualifiés des industries de pointe.

Enfin, le contexte politique est très différent : en 1936, le gouvernement en place est un gouvernement de gauche (le Front populaire), alors qu'en 1968 la gauche est dans l'opposition.

Il ne s'agit plus, comme en 1936, de faire pression sur un appareil gouvernemental favorable, car, non canalisées, les grèves de 1968 auraient dû aboutir à la chute du gouvernement. Le but, en effet, du moins chez les étudiants, est révolutionnaire. Quant aux ouvriers, ils n'ont guère été mus par d'autres mobiles que leurs prédécesseurs de 1936. C'est pourquoi Alain Touraine a pu parler du « caractère dramatique des rapports entre ouvriers et étudiants ».

Mais les ressemblances entre les grèves de 1968 et celles de 1936 sont encore plus nettes que les différences. La spontanéité du mouvement, né de la base, doit être relevée dans les deux

cas. Tantôt le mouvement démarre spontanément à l'intérieur même d'une entreprise, tantôt il est déclenché par un appel à la solidarité ouvrière lancé par les usines environnantes. Les syndicats n'ont fait qu'encadrer un mouvement jailli de la base. Ils ont joué un rôle « second », aboutissant ensuite à la généralisation de la grève. Il ne faut pas oublier toutefois que la participation des centrales syndicales C.G.T. et C.F.D.T. à la manifestation du 13 mai a été un signal d'encouragement pour les mouvements revendicatifs ultérieurs.

Un deuxième trait commun est constitué par la forme de la grève, avec occupation des lieux. Celle-ci, en 1968 comme en 1936, est pacifique, sans aucune détérioration, avec un souci remarquable de préserver la sécurité et de garder intact le matériel, en vue de la reprise future de l'activité. De même encore, elle n'est assortie d'aucune gestion corrélative, les travailleurs n'ayant pas tenté de se substituer aux chefs habituels pour organiser la production, même partiellement, ou pour la gestion économique de l'établissement, à quelques exceptions près. Toutefois, l'occupation style 1968 ne se borne pas à l'organisation des loisirs des salariés jouant, fumant ou devisant, mais on a beaucoup travaillé pendant la grève. Des commissions ont été constituées pour rédiger des cahiers de revendications, faire circuler des revues, des pétitions, des motions, rechercher une autre organisation du travail.

Comme en 1936, le succès du mouvement aboutit à rassembler à la même table de négociations patronat (C.N.P.F. : Conseil national du patronat français), gouvernement et syndicats ouvriers. Et un dialogue forcé s'instaure de nouveau sous la pression populaire ; il s'était terminé en 1936, après sept heures de discussions, par un accord total noué autour de Léon Blum, sous la signature conjointe de la C.G.P.F. et de la C.G.T. ; mais, en 1968, il dure près de trente heures, rue de Grenelle, au ministère des Affaires sociales, et donne lieu à un « projet de protocole d'accord » (25 mai 1968), qu'aucune organisation syndicale ne signe avant d'en donner connaissance à la base. Devant les résistances des grandes entreprises (Renault, Citroën, Berliet-Vénessieux, Sud-Aviation) dont les travailleurs refusent de cesser la grève, le projet ne sera jamais signé ; il entérine néanmoins sur de nombreux points l'accord patronat-syndicats ouvriers et sera suivi d'innombrables accords particuliers et de conventions collectives nombreuses.

Pratiquement, les principales mesures obtenues à Grenelle ont une portée aussi bien quantitative que qualitative. Sur le plan quantitatif sont obtenus : une augmentation substantielle des salaires, surtout pour les catégories sociales les plus défavorisées (35 % d'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti – S.M.I.G. –, qui passe à 3 F de l'heure, 10 % pour les autres salaires réels) ; la mise en œuvre d'une politique en vue de réduire progressivement la durée du travail et, dans l'immédiat, réduction de deux heures sur les horaires supérieurs à 48 h et d'une heure sur ceux compris entre 45 et 48 h, ces mesures devant être appliquées avant 1970 ; abaissement, en matière de Sécurité sociale, de la participation financière des intéressés (le ticket modérateur passe de 30 à 25 %) ; relèvement des dispositions en faveur des familles et des personnes âgées. Sur le plan qualitatif, le syndicalisme pénètre officiellement dans l'entreprise, les délégués syndicaux et la section syndicale sont reconnus (la disposition d'un local leur est accordée, ainsi que des possibilités de distribuer tracts et journaux, de tenir des réunions d'information syndicale dans l'entreprise).

## **Les grèves depuis 1968**

Même s'ils n'ont plus revêtu les caractères d'une grève générale, plusieurs conflits saillants ont révélé depuis 1968 des préoccupations nouvelles, liées soit à l'apparition de nouvelles technologies, soit au développement de la mondialisation et à la remise en cause parallèle des systèmes de protection sociale (Sécurité sociale, chômage, retraite).

La longue grève de Lip en 1973 a traduit la volonté des travailleurs et des syndicats de poursuivre la production, par-delà la défaillance de l'employeur. De nouveaux procédés, tels que la constitution d'un « trésor de guerre », la vente des montres Lip (100 000 montres vendues), ainsi que de nouvelles négociations économiques entreprises par les syndicats, illustreront ce conflit. La grève « Lip » sensibilise vivement l'opinion publique et engendre même une loi. La loi instituant l'A.G.S. (assurance-garantie des salaires), du 27 décembre 1973, permet aux salariés d'entreprises en difficulté économique de s'adresser à un fonds de garantie pour obtenir paiement de leurs salaires demeurés impayés. Cette loi a même été baptisée « loi Lip ».

La grève du *Parisien libéré* en 1974 a eu pour origine l'adoption du système « offset » qui rend possible l'uniformisation des journaux de la presse parisienne et provinciale, pour une partie du moins. Les technologies récentes permettent de réaliser d'importantes réductions de coûts. Les travailleurs tentent de s'y opposer par la lutte et un protocole d'accord intervient.

Les grèves de l'automobile, en 1982, éclatent aux usines Citroën, et spécialement à Aulnay-sous-Bois. Certes, le développement de la robotique et les conséquences sur l'emploi n'y sont pas étrangères. Mais elles se présentent surtout comme des grèves de travailleurs immigrés, qui luttent pour leur dignité. Une célèbre médiation, celle de Jean-Jacques Dupeyrou, a pu mettre fin au conflit.

Une grève dure a surgi en 1989 aux automobiles Peugeot, à la suite du refus du P.-D.G., Jacques Calvet, de négocier une augmentation des salaires. Elle a duré sept semaines et s'est accompagnée d'une occupation de la forge à Peugeot-Mulhouse. Malgré une ordonnance d'expulsion, les grévistes ont continué l'occupation. Après une médiation suscitée par le ministère du Travail, les négociations ont pu avoir lieu et un accord partiel est intervenu. C'est surtout la politique d'intéressement du personnel à l'entreprise qui a été améliorée.

Le mouvement social de décembre 1995 est le premier depuis 1968 à regagner une dimension nationale. Le 15 novembre 1995, le Premier ministre Alain Juppé présente un plan de réforme de la Sécurité sociale prévoyant notamment l'instauration d'un prélèvement de 0,5 % sur tous les revenus, destiné au remboursement de la dette sociale, l'alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle des salariés du secteur privé, le vote annuel par le Parlement du montant autorisé des dépenses sociales et enfin l'unification des régimes spéciaux de retraite. Deux jours plus tard, le gouvernement présente un projet de contrat de plan État-S.N.C.F. que les syndicats jugent insuffisant. Les deux projets fédèrent rapidement un large mouvement social (syndicats, organisations étudiantes, coordinations diverses) pour exiger leur retrait. La grève des transports et d'autres services publics paralyse le pays, sans déclencher l'impopularité. Les nombreuses concessions du gouvernement feront cesser les grèves à partir de la mi-décembre.

En 2003, la loi portant sur la réforme des retraites, présentée par François Fillon, alors ministre des Affaires sociales, suscite une forte opposition. De mai à juillet, les grèves et les manifestations se succèdent. Ces dernières rassemblent de 1 à 2 millions de manifestants selon les estimations, particulièrement lors de la journée du 13 mai. Malgré cette forte

mobilisation, le gouvernement obtient la signature de deux organisation syndicales, la C.F.E.-C.G.C. et la C.F.D.T. Le 4 juillet 2003, la loi est adoptée par l'Assemblée nationale.

En janvier 2006, le Premier ministre Dominique de Villepin annonce son intention de rompre, en matière d'emploi, avec les « logiques de partage du travail qui ont échoué », présente le projet de « contrat première embauche » (C.P.E.) destiné aux jeunes de moins de vingt-six ans. Inspiré du « contrat nouvelles embauches » institué en 2005 pour les entreprises de moins de vingt salariés, le C.P.E. reprend le principe – dérogatoire au droit commun – d'une période d'essai de deux ans au cours de laquelle chaque partie peut mettre fin au contrat sans avoir à justifier sa décision. Le projet est condamné par les syndicats, qui dénoncent l'absence de concertation et, sur le fond, la précarisation des jeunes instituée par ce nouveau type de contrat de travail. Il est pourtant adopté par le Parlement sous la forme d'un amendement à la loi sur l'égalité des chances. Le 31 mars, à la suite d'un vaste mouvement de mobilisation étudiante et lycéenne, marqué notamment par le blocus de nombreux établissements, Jacques Chirac annonce à la fois la promulgation de la loi créant le C.P.E., et la suspension du nouveau dispositif avant sa prochaine modification. Une nouvelle loi rapidement adoptée et promulguée le 21 avril remplace le C.P.E. par des « mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté ».

## Les grèves dans le monde

### En Allemagne

En Allemagne, les grèves sont rares mais dures. Rares, non seulement en raison du développement économique de ce pays et des progrès sociaux qui en résultent ; elles sont rares également parce que la simple menace suffit, bien souvent, à infléchir le patronat vers une attitude plus conciliante, la menace étant d'ailleurs matérialisée par un référendum préalable. Au surplus, les négociations sont facilitées à la fois par l'unité syndicale allemande et par la connaissance qu'a le patronat de la puissance financière des syndicats. Les grèves, si elles se déclenchent, sont dures, car les syndicats indemnisent les grévistes grâce à leurs importantes réserves d'argent. Ils attribuent aux travailleurs des allocations qui peuvent, en certains cas, atteindre jusqu'à 90 % du salaire net.

Les grèves ont toujours, jusqu'en 1969, été déclenchées et organisées par les syndicats, non seulement en raison de la tradition allemande du dialogue social (sens de l'intérêt collectif, discipline et puissance de fait des syndicats), mais pour des raisons juridiques. Le droit allemand n'accorde la licéité qu'aux grèves syndicales et sanctionne les grèves dites « sauvages ».

L'un des conflits les plus symptomatiques de la situation allemande est le conflit du Schleswig-Holstein, mené du 24 octobre 1956 au 15 février 1957 par l'Industriegewerkschaft Metall (I.G. Metall), le puissant syndicat de la métallurgie dirigé alors par Otto Brenner. La grève dura quatre mois, coûta 32 millions de deutsche Mark au syndicat qui versa des allocations (cette somme ne représentant d'ailleurs que 12 % de ses recettes pendant le même exercice) et se termina par la victoire quasi totale des revendications. Comme il le demandait, l'I.G. Metall obtint l'insertion dans la convention collective d'une clause accordant au salarié malade le paiement du salaire pendant trois semaines (90 % et non 100 % comme le réclamaient les grévistes) et supprimant le délai de carence (non-paiement des prestations sociales durant les premiers jours de maladie) de trois jours dès que la maladie dépasse quinze

jours. Bien plus, cette grève détermina une modification législative, consécutive aux diverses interventions gouvernementales qui, lors de la grève, s'étaient succédé (du chef du gouvernement du Schleswig-Holstein, du chancelier Adenauer lui-même et de son ministre du Travail). La combativité des grévistes restait grande à l'issue du mouvement car, au référendum de fin de grève, plus de 57 % des syndiqués étaient encore fermement décidés à continuer le mouvement, mais, selon les statuts des syndicats, il faut une majorité de 75 % pour continuer la grève et c'est pourquoi le combat se termina malgré une majorité simple hostile à l'issue pacifique.

Pour la première fois, en septembre 1969, une vague de grèves sauvages a secoué la Ruhr et la Sarre, la métallurgie et les mines. Il y eut plus de grévistes en une semaine (78 000 travailleurs) que pendant toute l'année 1968. Ils réclamaient une augmentation de salaires de 30 pfennig par heure, consécutive au développement de la production et à l'augmentation des prix de l'acier (25 % d'augmentation du prix de gros entre août 1968 et août 1969). Or ils ne pouvaient pas compter sur les syndicats, qui s'estimaient tenus par la convention collective de la métallurgie conclue par l'I.G. Metall au mois de mai 1968 pour dix-huit mois. Comme presque toutes les conventions allemandes, elle contenait une clause de « paix sociale », en vertu de laquelle les parties contractantes s'interdisent tout mouvement revendicatif à propos de l'application de la convention pendant la durée entière de celle-ci. Les syndicats non seulement furent donc étrangers au déclenchement de la grève mais, bien plus, refusèrent de s'y associer (invokant la fidélité aux contrats conclus, la *Vertragstreue*).

Le mouvement de grèves sauvages a une portée d'autant plus spectaculaire qu'il a jailli précisément dans le secteur industriel où règne la cogestion qualifiée, c'est-à-dire où les conseils de surveillance des entreprises du charbon et de l'acier sont composés pour moitié de représentants des travailleurs et pour moitié de représentants des actionnaires, et qu'au sommet un directeur du travail a les mêmes pouvoirs que le directeur technique et le directeur commercial. La grève a surpris tous les représentants des salariés et révélé soit leur ignorance de certaines revendications majeures, soit à tout le moins leur inaptitude à les satisfaire. Le mouvement révéla donc un réel malaise existant entre la base et les dirigeants syndicaux ou les représentants officiels des salariés, et traduit une révolte contre la « bureaucratie syndicale ».

Entrée dans une période de difficultés économiques depuis sa réunification en 1990, l'Allemagne connaît en 1995 une croissance ralentie en raison des hausses d'impôts et de salaires et de l'appréciation du deutsche Mark qui pèse sur ses exportations. L'année est marquée par une inquiétante stabilisation du chômage à un niveau élevé et par l'annonce de nombreux plans sociaux. Le 24 février, le syndicat I.G. Metall lance un mouvement de grève en Bavière, le premier depuis 1984. Le 7 mars, le patronat et le syndicat s'accordent sur une augmentation de 3,8 % des salaires en 1995 ainsi qu'en 1996.

Le 6 mai 2002, I.G. Metall lance une grève tournante dans le Bade-Wurtemberg, Land où sont concentrées les industries automobiles, pour obtenir une augmentation des salaires. Il s'agit du premier grand mouvement social depuis 1995. Le 15, alors que le mouvement s'est étendu à Berlin et au Brandebourg, le syndicat et le patronat parviennent à un accord.

Depuis lors, l'Allemagne est régulièrement touchée par des mouvements de grèves dans le secteur privé, notamment dans les transports et l'industrie, et même dans les services publics. Ces conflits portent principalement sur l'allongement de la durée du temps de travail et les revalorisations salariales.

## Au Royaume-Uni

Un développement considérable des grèves sauvages eut lieu dans les années 1960 en Angleterre, où 95 % des arrêts de travail de 1964 à 1966 étaient « sauvages », au point qu'un projet de loi fut déposé par le gouvernement Wilson, en 1969. Il proposait un délai de réflexion préalable, une période de sang-froid (*cooling-off period*) de vingt-huit jours, avant le déclenchement des grèves, délai que le ministre de l'Emploi et de la Productivité avait le pouvoir d'instituer par décret. Au surplus, des clauses pénales permettaient de sanctionner les contrevenants de peines allant de l'amende jusqu'à la prison. Devant l'ampleur de l'opposition des milieux syndicalistes – qui, en Grande-Bretagne, comme on le sait, ont des liens étroits avec le Parti travailliste –, le gouvernement retira le projet Castle. En contrepartie, le T.U.C. (Trades-Union Congress) promit d'obtenir des syndicats adhérents l'insertion de clauses contre ceux qui refuseraient de s'incliner devant la discipline syndicale. Ainsi le gouvernement sauvait la face en faisant valoir que sa menace d'une législation vigoureuse avait obligé les syndicats à mettre eux-mêmes « de l'ordre dans leur propre maison ».

Des limitations efficaces du droit de grève sont mises en place par Margaret Thatcher, peu après son arrivée au pouvoir, en 1979. Elles sont notamment destinées à préparer l'épreuve de force avec le N.U.M. (National Union of Minors), le puissant syndicat des mineurs. La grève, déclenchée en mars 1984, va durer un an et mobiliser près de 150 000 mineurs. La confrontation se solde par la victoire du gouvernement et la quasi-disparition des mines de charbon en Grande-Bretagne. Le T.U.C., affaibli, ne s'en est jamais remis. Quant à la réglementation mise en place à l'époque, elle est maintenue pour l'essentiel après le retour au pouvoir des travaillistes, en 1997.

## En Italie

L'Italie a également été le théâtre des mouvements sociaux les plus vastes et les plus diversifiés qui soient : apparition des « grèves thromboses » ou « grèves bouchons », multiplication des grèves dites « articulées », c'est-à-dire organisées en rotation d'un secteur à l'autre, d'une zone à l'autre, mais aussi de grèves générales – comme la grève générale contre la crise du logement du 15 novembre 1969. Ce très puissant mouvement est dû aux grandes mutations sociales de l'Italie et spécialement aux mouvements de population du Sud vers le Nord, un Nord industrialisé certes, mais déjà sururbanisé et n'offrant bien souvent que taudis et bidonvilles à sa nouvelle population. Ainsi, l'Italie et l'Allemagne sont les deux pôles extrêmes de « l'Europe des grèves » : d'une part, multiplicité des conflits sans cesse renaissants et souvent violents (chez Fiat, chez Pirelli à Milan) ; d'autre part, extrême rareté des conflits, toujours pacifiques mais très durs et très efficaces, sur le plan du pragmatisme pur, lorsqu'ils naissent.

En 1990, l'Italie a adopté une loi régissant l'exercice du droit de grève dans les services publics « essentiels ». Mais la fréquence des grèves n'ayant pas diminué, cette loi fut remaniée dans un sens plus restrictif en 2000. Un préavis de dix jours est désormais imposé ainsi que l'indication de la durée de l'arrêt de travail, et la grève dans les transports est interdite pendant les périodes de vacances et aux heures de pointe.

## Aux États-Unis

Aux États-Unis, les conventions collectives d'entreprise contiennent très fréquemment la clause « *no strike* », analogue en ses effets à la clause de paix sociale allemande (c'est-à-dire l'interdiction de la grève pendant la durée de la convention). C'est pourquoi les grands conflits se situent tous aux périodes où la convention expire, afin d'obtenir des clauses plus favorables. Jusqu'au milieu des années 1980, le renouvellement des conventions collectives en effet se produit fréquemment à la même époque pour toutes les entreprises d'une même branche d'activité ; ainsi dans la sidérurgie américaine, où le très puissant syndicat de la sidérurgie (U.S.W. : United Steelworkers), qui représente la quasi-totalité des travailleurs de ce secteur professionnel, donne un ordre de grève aux ouvriers de toutes les sociétés à la fois. La force d'un tel syndicat tient à l'existence de « clauses de sécurité syndicale » (*closed shop* ou *union shop*) en vertu desquelles les employeurs de la sidérurgie s'engagent à n'embaucher que des travailleurs affiliés à l'U.S.W. Ce syndicat a donc le monopole syndical du secteur professionnel. Au surplus sa richesse financière est immense car la cotisation syndicale est directement retenue par l'employeur sur le salaire (clause de *check off*), le patron se faisant « caissier du syndicat ». Pourtant, contrairement à l'Allemagne, la grève aux États-Unis ne donne pas lieu au paiement d'une allocation syndicale de grève et les syndicats conservent leurs précieuses réserves. Les grévistes doivent donc constituer leur épargne personnelle pour pouvoir « tenir ». Voici pourquoi les grandes grèves américaines se préparent longtemps à l'avance et sont minutieusement organisées par les états-majors syndicaux.

Un des exemples les plus caractéristiques de grande grève de style américain concerne la grève de l'acier (500 000 travailleurs) de 1959 : déclenchée le 15 juillet 1959, elle se termina définitivement par l'accord du 4 janvier 1960. La cause n'en était pas pécuniaire, elle concernait les « conditions de travail locales », les clauses relatives aux *local rules*. Le patronat se refusait en effet à réinsérer dans la nouvelle convention collective la clause selon laquelle l'employeur s'interdisait toute modification unilatérale dans les conditions de travail du personnel (horaires, pauses, alternance des postes, organisation du travail). Or la menace d'un retour aux prérogatives patronales traditionnelles suscita un tel remous que le syndicat de la sidérurgie a pu lancer un ordre de grève contre « le collier de fer » que l'on voulait passer au cou des ouvriers.

Les travailleurs avaient prudemment constitué des réserves personnelles leur permettant de tenir de trois à quatre mois. Au-delà, ils pensaient, à juste titre, que l'épuisement des stocks d'acier inciterait le président des États-Unis à recourir à la loi Taft-Hartley, c'est-à-dire à demander au tribunal compétent d'émettre une injonction interdisant provisoirement la grève pendant une période maximale de quatre-vingts jours. Ainsi le travail redeviendrait obligatoire pendant cette période et les travailleurs auraient la possibilité de se constituer à nouveau des réserves pécuniaires.

Un accord final intervenu à l'expiration des quatre-vingts jours de travail obligatoire – car effectivement le président Truman avait « arrêté » la grève de l'acier – donna pleine satisfaction au syndicat de la sidérurgie : non seulement la question cruciale des conditions locales de travail fut tranchée en faveur des travailleurs mais encore des augmentations de salaires furent décidées.

Au cours des années 1970-1980, l'amélioration des salaires reste l'objectif essentiel des négociations pour les centrales syndicales, tandis que la base des syndiqués remet de plus en plus en cause les conditions de travail, en particulier l'augmentation des cadences, toujours négligée dans les accords. La grève déclenchée en 1972 par l'U.A.W. (United Automobile

Workers) à l'usine ultramoderne de General Motors implantée à Lordstown (Ohio) illustre nettement cette divergence.

Les confrontations des années 1990 et 2000 sont marquées par un changement des rapports de forces en faveur du patronat. Les effets de la mondialisation (concurrence étrangère accrue, externalisation, délocalisations, chômage) réduisent dramatiquement la marge de manœuvre des syndicats, contraints d'accompagner des plans drastiques de restructuration dans tous les secteurs de la grande industrie, autrefois bastions inexpugnables des *blue collars*.

La comparaison des grèves américaines et des grèves européennes fait ressortir la ressemblance entre les grèves allemandes et celles des États-Unis. Même puissance syndicale, même processus de renouvellement des conventions collectives. Toutefois les grèves américaines restent plus fréquentes que les grèves allemandes, et elles sont aussi bien plus souvent « sauvages », provoquées par une base qui déborde ses représentants.

*Image arrière-plan : Jules Adler (1865-1952), La Grève au Creusot, 1899. Huile sur toile, (H. 2,31 m ; L. 3,02 m). Écomusée du Creusot, Le Creusot.*

*Extrait article Encyclopaedia Universalis*

